

Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION¹ 2013/01 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
tech@ibr-ire.be

Notre référence
DS/IVB/cs

Votre référence

Date **15-03-2013**

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Concerne : Consultation publique sur le projet de norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique (délai : 25 mars 2013)

A la suite de la précédente consultation publique concernant le projet de norme complémentaire sous rubrique qui s'est achevée le 15 octobre 2012 et compte tenu des commentaires reçus, le Conseil de l'IRE a modifié le projet de norme et a soumis à la consultation publique un projet révisé de « Norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique – Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle d'états financiers conformément aux articles 144 et 148 du Code des sociétés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire », conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises. Cette consultation publique aura lieu du 15 mars 2013 au 25 mars 2013 inclus.

Vous trouverez ci-joint ce projet. Ce document est également disponible sur notre site internet (www.ibr-ire.be, onglets « réglementation / normes et recommandations / projets »).

Vous pouvez adresser vos commentaires jusqu'au 25 mars 2013 inclus à l'adresse suivante : tech@ibr-ire.be.

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.


p.p. Michel DE WOLF

Annexe : Norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique – Le rapport du commissaire dans le cadre d'un contrôle d'états financiers conformément aux articles 144 et 148 du Code des sociétés et autres aspects relatifs à la mission du commissaire



Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL. : 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

¹ Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, M.B. 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.